

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

## Délibération N°14

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre

Le Onze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,  
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.  
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la  
délibération adoptée lors de la séance du 16 janvier 2024 l'autorisant à  
engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation des plans  
de financement pour ces projets.

Les échanges avec le Conseil Départemental ont abouti à la  
validation par ce dernier du contrat suivant :

#### Rénovation énergétique des bâtiments – gymnase et école élémentaire.

Une étude a été réalisée par le cabinet Larbre Ingénierie.

**Gymnase Bernard Le Provost - coût 575 000 € HT :**  
comprenant le remplacement de l'éclairage dans le gymnase existant,  
le remplacement des menuiseries, l'isolation des façades de la salle  
multisport et salle de gymnastique.

**Ecole élémentaire Georges Giraud – coût 353 300 € HT :**  
comprenant le remplacement des menuiseries, le raccordement sur le  
réseau de chaleur de la future chaufferie bois, la mise en place de  
Centrales de Traitement d'Air (CTA).

#### Equipements sportifs

Au titre de sa compétence relative à la construction, l'entretien  
et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,  
la Communauté de communes Pays de Lapalisse va engager une  
nouvelle tranche de travaux comprenant les opérations suivantes :

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

#### OBJET :

PACTE DEPARTEMENTAL 2024-  
2026 - CONTRACTUALISATION

- Réalisation de 3 city stades dans les communes d'Isserpent, Le Breuil et Saint Etienne de Vicq pour un montant estimé à 212 950 € HT

#### Programme de réfection de la voirie communautaire

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Au cours des années 2024 à 2026, un programme prévisionnel évalué à 210 000 € sera engagé pour assurer les travaux de réfection de la voirie communautaire.

#### Travaux sur les bâtiments :

**L'aménagement d'une liaison extérieure pour la Maison France Services** est programmé dans la cour intérieure, afin de réaliser un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite qui ira jusqu'aux bureaux situés dans l'ancienne aile administrative de la Communauté de Communes, pour un montant prévisionnel évalué à 90 000 €

**Résidence d'Artistes du CJC :** la Communauté de communes est compétente dans le cadre du développement d'un programme culturel. La réalisation d'un investissement complet pour développer des animations culturelles envers les jeunes du territoire est au cœur de ses préoccupations ; ce programme de travaux permettra de finaliser l'équipement sonore de l'amphithéâtre du Studio'J, d'acheter l'ex maison du Directeur du Lycée Professionnel afin d'aménager une résidence d'artistes, un local pour le conseil communautaire des jeunes et pour les adolescents du territoire afin de développer des interactions sociales.

Cet ensemble d'actions permettra de diversifier l'offre culturelle auprès des plus jeunes et ce programme sera financé dans le cadre du PACTE ALLIER de la REGION.

**Bonus pour un projet de développement spécifique :** un bonus de 45 475 € est alloué par le conseil départemental et concernera un projet TOURISME et RN7 HISTORIQUE pour un montant total de 130 000 €. Ce projet est en cours d'élaboration il découlera de l'étude qui avait été réalisée sur le thème de la Nationale7 historique.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Pacte Allier 2024-2026 tel qu'il a été approuvé par la Commission Permanente en date du 21 octobre 2024 et dont la synthèse est présentée en annexe.

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation des plans de financement pour ces projets.

- autorise Monsieur le Président à solliciter le concours financier du Département pour ces différents projets.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 20 DEC. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 12 DEC. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

PACTE DÉPARTEMENTAL 2024/2026  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAPALISSE  
 SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION

Nature des Actions	Enjeu	Coût H.T	Département	%age CD	Région	%age Région	Etat - DETR	%age Etat	Etat - Fonds vert	%age Etat	ANS	%	Commune Le Breuil	%	Intercommunalité reste à charge	%age Interco
Rénovation énergétique du gymnase (2025-2026)	Rénovation énergétique	575 000,00	230 000,00	40,00%	88 300,00	15,36%		17,39%	100 000,00						156 700,00	27,25%
Rénovation énergétique scolaire	Rénovation énergétique	353 300,00	89 085,00	25,22%	81 700,00				88 325,00						94 190,00	26,66%
Création de 3 city-stades	Equipements sportifs	212 950,00	42 590,00	20,00%							94 806,00	44,52%	1 100,00	0,52%	74 454,00	34,96%
Voirie	Voirie	210 000,00	63 000,00	30,00%											147 000,00	70,00%
Aménagement liaison Maison France Services	Bâtiments	90 000,00	31 500,00	35,00%			40 500,00	45,00%							18 000,00	20,00%
Résidence d'Artistes au C.J.C (2025 - 2026)	Bâtiments	500 000,00	135 000,00	27,00%	200 000,00	40,00%									165 000,00	33,00%
<b>Total sur l'enveloppe de base</b>		<b>1 941 250,00</b>	<b>591 175,00</b>	<b>30,45%</b>	<b>370 000,00</b>	<b>19,06%</b>	<b>40 500,00</b>	<b>2,09%</b>	<b>188 325,00</b>	<b>9,70%</b>	<b>94 806,00</b>	<b>4,88%</b>	<b>1 100,00</b>	<b>0,06%</b>	<b>655 344,00</b>	<b>33,74%</b>
Projet tourisme et RN7 historique	Tourisme	130 000,00	45 475,00	34,98%											84 525,00	65,00%
<b>Total sur "projets spécifiques"</b>		<b>130 000,00</b>	<b>45 475,00</b>	<b>34,98%</b>											<b>84 525,00</b>	<b>65,00%</b>
<b>Total Pacte</b>		<b>2 071 250,00</b>	<b>636 650,00</b>	<b>30,74%</b>	<b>370 000,00</b>	<b>17,86%</b>	<b>40 500,00</b>	<b>1,96%</b>	<b>188 325,00</b>	<b>9,09%</b>	<b>94 806,00</b>	<b>4,58%</b>	<b>1 100,00</b>	<b>0,05%</b>	<b>739 869,00</b>	<b>35,71%</b>

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 003-240300491-20241211-PACTE DEPARTEMENT-DE

